



Guide de présentation d'un projet Concours 2024-2025

Vice-rectorat aux études
Octobre 2023

Table des matières

1.	Présentation du Fonds d'innovation pédagogique (FIP).....	3
2.	Thèmes du concours 2024-2025	3
3.	Recevabilité.....	5
4.	Évaluation et financement	5
5.	Planification, encadrement, suivi et résultats.....	6
6.	Échéancier	7
7.	Dépenses admissibles.....	7

1. Présentation du Fonds d'innovation pédagogique (FIP)

Le Vice-rectorat aux études (VRE) met à la disposition des membres du personnel œuvrant à la formation à l'Université de Sherbrooke (UdeS), un fonds destiné à appuyer le développement, l'expérimentation et l'innovation pédagogiques dans le but d'enrichir et de promouvoir la qualité de l'enseignement, de l'encadrement et de l'apprentissage à tous les cycles.

Le FIP est ouvert aux projets proposant des innovations conduisant au développement :

- de stratégies ou de modalités pédagogiques;
- de modalités d'évaluation des apprentissages;
- de création de matériels pédagogiques.

Il peut aussi permettre la mise en place d'innovations pédagogiques résultant d'un processus d'évaluation périodique.

À terme, une partie du matériel développé dans les projets pourrait devenir une ressource éducative libre (REL) et enrichirait les banques disponibles à l'UdeS ou dans le réseau universitaire francophone.

Les directions facultaires et les centres universitaires de formation (CUF) sont invités à soumettre des projets d'innovation pédagogique dans une ou plusieurs activités pédagogiques ou dans l'ensemble des activités d'un ou de plusieurs programmes d'études.

2. Thèmes du concours 2024-2025

Les projets déposés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes du concours présentés plus bas et démontrer clairement leurs liens avec les priorités de la faculté ou du centre universitaire de formation.

Tout au long de la construction et de la conception du projet, le responsable peut – et gagne à – consulter le Service de soutien à la formation (SSF).

Pédagogie numérique et intelligence artificielle (IA)

Intégrer les technologies dans l'apprentissage et l'enseignement afin de répondre aux besoins d'un monde de plus en plus connecté et automatisé.

- Comprendre, analyser, évaluer, poser un regard critique et utiliser à bon escient l'information disponible sur le web ou générée par les IA.
- Créer des contenus à partir d'outils numériques.
- Créer des environnements d'apprentissage plus flexibles, personnalisés et interactifs.
- Utiliser l'IA comme outil d'enseignement.

Pour plus d'informations:

<https://perspectivesssf.espaceweb.usherbrooke.ca/2019/12/01/la-litteratie-numerique-ou-des-litteraties-numeriques/>

	<p>Evaluer l'ère IA-V1-3 (usherbrooke.ca)</p> <p>Intelligence artificielle - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke (usherbrooke.ca)</p>
<p>Enseignement et encadrement aux cycles supérieurs</p>	<p>Mettre en œuvre des moyens pour stimuler, soutenir, évaluer l'apprentissage, le développement professionnel et aider la progression et la réussite des personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transition entre les cycles. • Développement des compétences transversales. • Développement d'outils pour favoriser la réussite. • Collaboration entre les disciplines. • Développement de bonnes pratiques en encadrement.
<p>Développement durable dans la formation</p>	<p>Mettre de l'avant un projet à l'échelle d'une ou plusieurs activités pédagogiques ou encore d'un programme, qui vise à intégrer le développement durable, en s'inspirant notamment des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD).</p> <p>Pour plus d'informations: https://perspectivesssf.espaceweb.usherbrooke.ca/2022/10/01/developpement-durable-dans-la-formation-une-strategie-institutionnelle-pour-former-des-personnes-etudiantes-branches-sur-notre-monde/</p>
<p>Évaluation des apprentissages</p>	<p>Concevoir des évaluations qui agissent comme des leviers pour favoriser les apprentissages en profondeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journal de bord réflexif favorisant la métacognition sur des gestes posés ou des problèmes résolus. • Évaluation de travaux par les pairs évaluée ensuite par la personne enseignante. • Modalités de rétroaction « par étapes », permettant à la personne étudiante de se tromper, d'apprendre et de se réajuster. • Comment évaluer à l'ère des intelligences artificielles. • Comment l'IA peut aider à l'évaluation des apprentissages. <p>Pour plus d'informations: https://perspectivesssf.espaceweb.usherbrooke.ca/2021/04/01/donnees-probantes-en-education-remplacer-les-examens-oui-mais-par-quoi/</p> <p>GÉAN : Guide pour évaluer les apprentissages avec le numérique – Perspectives SSF (usherbrooke.ca)</p>

Arts et culture

Intégrer les arts et la culture à l'intérieur du parcours de formation comme levier pédagogique pour l'enseignement et l'évaluation afin d'enrichir les apprentissages.

[Arts et culture - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca)

3. Recevabilité

Pour être recevable et présenté au comité d'évaluation, un projet doit respecter les conditions suivantes :

- démontrer clairement un lien avec un ou plusieurs thèmes du concours;
- respecter le nombre maximum de pages. La description du projet ne doit pas dépasser 6 pages et le plan d'action, 3 pages. Vous pouvez ajouter des compléments d'information en annexe à la suite du formulaire, mais ils ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation;
- recevoir l'appui formel de la direction de la faculté ou du CUF. La lettre d'appui doit inclure la confirmation de l'engagement de la direction à soutenir la réalisation du projet ainsi que la démonstration qu'il cadre avec une ou plusieurs priorités facultaires;
- être déposé par la direction facultaire ou du CUF à l'aide du formulaire officiel non modifié disponible sur le site du Service de soutien à la formation (SSF) [Fonds d'innovation pédagogique - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca)

La recevabilité de chaque projet est évaluée par le Vice-rectorat aux études (VRE) dès la réception. Les projets qui ne respectent pas toutes les conditions de recevabilité seront retournés à la faculté ou au CUF.

Une personne ne peut pas être responsable de plus d'un projet financé à la fois. Elle ne peut pas non plus faire partie de plus de 2 équipes FIP. Donc, si une personne est récipiendaire d'un FIP, elle ne pourra pas en déposer un deuxième avant la fin du projet en cours et ne pourra pas non plus être membre de plus d'une autre équipe FIP.

4. Évaluation et financement

Coordonné par la direction générale du SSF, le comité d'évaluation est composé d'au moins une représentante ou un représentant de chaque faculté ou centre universitaire de formation ainsi que de personnes conseillères pédagogiques. Ce comité transmet ses analyses et ses recommandations à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux études. Les critères d'évaluation sont indiqués dans le « Formulaire de présentation de projet – Concours 2024-2025 ».

Les décisions finales sont communiquées aux directions de faculté ou centres universitaires de formation dans la première semaine du mois de mai. Si le projet est financé, les fonds alloués sont placés sous la responsabilité de la vice-doyenne ou du vice-doyen responsable de l'enseignement ou de la direction du centre universitaire de formation et de la personne responsable du projet.

Comme le budget réservé annuellement aux FIP ne permet pas de subventionner systématiquement tous les projets recommandés par le comité d'évaluation, seuls les projets qui ont obtenu les résultats les plus élevés seront financés. Le VRE enverra, pour chaque projet évalué, une synthèse des commentaires aux directions facultaires. Les équipes FIP non retenues pourront ainsi enrichir leur projet et déposer, lors d'un prochain concours, un projet bonifié. Les équipes financées pourront également enrichir leur projet à la lumière des commentaires.

5. Planification, encadrement, suivi et résultats

La planification, l'encadrement et le suivi des projets financés sont assurés par le Service de soutien à la formation dont la contribution vise à en optimiser le plein potentiel en permettant à la personne ou à l'équipe porteuse de bénéficier de l'expertise des personnes conseillères pédagogiques, d'avoir recours aux diverses ressources institutionnelles et d'évaluer la possibilité que le projet revête une dimension institutionnelle.

Avant de soumettre un projet, il est donc recommandé de communiquer avec le Service de soutien à la formation à l'adresse ssf@usherbrooke.ca afin de valider le niveau ou le type de soutien possible et, s'il y a lieu, les coûts de production excédentaires à prévoir dans le cadre du projet (disque dur externe, frais de déplacement, temps supplémentaire, embauche d'une ressource spécialisée non disponible au SSF, etc.). Les personnes conseillères pédagogiques délocalisées dans vos facultés et rattachées au SSF peuvent être d'une aide précieuse pour l'élaboration d'un projet.

Pour les projets d'innovation pédagogique de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, la collaboration sera établie avec le Centre de pédagogie des sciences de la santé.

Afin de s'assurer du bon déroulement des projets, le Vice-rectorat aux études demande aux personnes responsables de déposer, à mi-parcours, un rapport d'avancement. Un rapport final devra également être déposé six (6) mois après la fin de la réalisation du projet. Des outils seront fournis sur le site du SSF pour vous aider dans la rédaction des rapports. Les personnes responsables d'un projet dont l'avancement est jugé insatisfaisant ou n'ayant pas rempli adéquatement les obligations au terme de leur projet pourraient se voir refuser une prochaine demande.

Le Vice-rectorat aux études se réserve le droit de revoir un projet en cours, un budget ou un plan d'action. Il est aussi possible qu'une personne responsable d'un projet soit sollicitée pour présenter ses résultats aux membres d'une instance institutionnelle dans une perspective de valorisation, de rayonnement et de partage des bonnes pratiques pédagogiques.

Si elle est justifiée adéquatement, une seule demande de prolongation, d'au plus une année, pourra être accordée.

Pour toute question relative au Fonds d'innovation pédagogique, veuillez communiquer avec Tania.Perron@USherbrooke.ca.

6. Échéancier

Présentation du Guide au Conseil des études :	Octobre 2023
Lancement de l'appel de projets :	Octobre 2023
Dépôt du projet à la faculté ou au CUF :	À déterminer par la faculté ou le CUF
Dépôt du projet par la faculté ou le CUF au VRE :	Voir la date indiquée dans le courriel de lancement
Communication des résultats aux directions des facultés et CUF :	Dans la semaine du 1 ^{er} mai 2024
Transmission des synthèses des commentaires aux directions facultaires :	Mai/juin 2024
Rencontre de lancement :	Juin 2024
Dépôt du rapport d'avancement au VRE :	Trimestre d'hiver 2025
Dépôt du rapport final au VRE et présentation du projet d'innovation sur une instance ou un comité départemental, facultaire ou universitaire :	Six mois après la fin du projet

7. Dépenses admissibles

Le financement total pour un projet est de 20 000 \$ à raison de 12 000 \$ maximum pour l'une des deux années.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses admissibles. Pour plus de précisions ou pour tout autre type de dépenses, il est possible de s'adresser à la personne-ressource du Vice-rectorat aux études, Tania.Perron@USherbrooke.ca.

Dépenses admissibles

- L'engagement du personnel requis pour la réalisation du projet. Les taux horaires doivent être conformes aux conventions en vigueur.
- Le dégagement d'au plus une charge de travail d'une professeure ou d'un professeur.
- Les frais de droit d'auteur, de papeterie, d'achat de matériel didactique, de déplacement et de participation à un colloque ou congrès (jusqu'à concurrence de 10 % du montant attribué au projet).
- Les dépenses d'acquisition de logiciels, de licences, d'abonnements ou d'équipements informatiques ou de communication si elles sont justifiées par la nature du projet. Toutes dépenses consacrées au développement et à l'avancement du projet.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses récurrentes pour assurer la pérennité du projet au terme de ce dernier.
- Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant.
- Les frais de traiteur, de nourriture, café et collations.
- Toute dépense non justifiée.

Grille d'évaluation des projets FIP 2023-2024

Nom de la personne évaluatrice :

Titre du projet :

Responsable du projet :

Critères	5	4	3	2	0	Commentaires
	<i>Tout-à-fait en accord</i>	<i>Plutôt en accord</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Tout-à-fait en désaccord</i>		
1. Situation actuelle						
a) Le contexte est clairement décrit.						
b) Le problème ou le besoin d'amélioration de la formation est clairement décrit.						
c) Le contexte permet de bien comprendre le problème ou le besoin d'amélioration.						
d) Le problème ou le besoin d'amélioration est un enjeu réel.						
						Points alloués à la section 1 : /20

Critères	4 3 2 0				Commentaires
	<i>Tout-à-fait en accord</i>	<i>Plutôt en accord</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Tout-à-fait en désaccord</i>	
2. Situation désirée					
e) La solution proposée est clairement décrite.					
f) La solution proposée s'inscrit dans une démarche d'innovation pédagogique*.					
g) La solution proposée est pertinente au regard de la situation actuelle. Elle permet de résoudre le problème ou de répondre au besoin qui a été présenté.					
h) Le lien du projet avec au moins un des thèmes prioritaires du concours est bien démontré.					
i) Le lien du projet avec les priorités de la faculté ou le CUF est bien démontré.					
					Points alloués à la section 2 : /25

***Innovation pédagogique :**

L'innovation pédagogique correspond à une nouveauté et à un changement pour une adaptation aux objectifs pédagogiques et aux étudiants. Elle s'envisage comme une réflexion pédagogique afin de promouvoir la réussite scolaire et ne se révèle une innovation pédagogique qu'à la condition qu'une pensée pédagogique l'édifie (Walder, 2013)

Grille d'évaluation des projets FIP 2023-2024

	5	4	3	2	0	
Critères	<i>Tout-à-fait en accord</i>	<i>Plutôt en accord</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Tout-à-fait en désaccord</i>		Commentaires
3. Moyens envisagés et impacts anticipés						
j) Les modalités pédagogiques envisagées sont décrites clairement.						
k) Les mécanismes d'information, de collaboration ou d'implication du personnel dans la réalisation du projet sont explicites et pertinents.						
l) Le potentiel d'enrichissement d'une ou de plusieurs activités pédagogiques, du programme d'études ou de l'un de ses cheminements est démontré clairement.						
m) Le potentiel de retombées concrètes sur la qualité des apprentissages d'un grand nombre de personnes étudiantes est démontré clairement.						
						Points alloués à la section 3 : /20

Critères	5 <i>Tout-à-fait en accord</i>	4 <i>Plutôt en accord</i>	3 <i>Plutôt en désaccord</i>	2 <i>Tout-à-fait en désaccord</i>	0 Commentaires
4. Réalisme, pérennité et transférabilité du projet					
n) La disponibilité de la personne responsable du projet aux fins de sa réalisation est démontrée clairement.					
o) Des moyens pertinents sont identifiés pour assurer l'avancement du projet.					
p) Les éléments visant à en assurer la pérennité sont clairement décrits.					
q) Le projet peut être utilisé et adapté pour d'autres activités pédagogiques ou programmes.					
					Points alloués à la section 4 : /20

	5	4	3	2	0	
Critères	<i>Tout-à-fait en accord</i>	<i>Plutôt en accord</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>		<i>Tout-à-fait en désaccord</i>	Commentaires
5. Plan d'action et budget						
r) L'échéancier est réaliste en fonction des actions proposées.						
s) Les dépenses prévues sont clairement explicitées et sont admissibles						
t) Les sommes allouées aux différentes étapes du projet sont réalistes et elles se justifient.						
						Points alloués à la section 5 : /15
						TOTAL DES SECTIONS 1 À 5 : /100

Recommandation :

- Je recommande fortement ce projet.*
- Je recommande ce projet.*
- Je ne recommande pas ce projet.*

Commentaires généraux :